

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

REGIE DE L'EAU

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1. La mise en place de la tarification progressive

Conformément aux dispositions de la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes, la Régie de l'Eau de DENAIN a engagé, depuis 1er janvier 2015, une expérimentation visant à favoriser l'accès à l'eau et applique depuis lors une tarification progressive de la part variable de la composante eau potable de la facture d'eau.

Cette nouvelle tarification a pour objet d'une part de garantir à tous les usagers Denaisiens un volume d'eau gratuit de 20 m³/an au titre des besoins vitaux et d'autre part, de par sa progressivité, d'inciter l'ensemble des usagers à réduire leur consommation.

Ainsi le tarif appliqué à chaque facturation est déterminé en appliquant, au tarif de référence voté annuellement, un coefficient de modulation par tranches de consommation comme énoncé ci-après :

- consommation facturée comprise entre zéro et 20 m³ annuels : coefficient 0, l'eau est gratuite,
- consommation annuelle facturée supérieure à 20 et inférieure ou égale à 200 m³ : coefficient 1 ; l'eau est facturée au tarif de référence,
- consommation annuelle facturée supérieure à 200 m³ : coefficient 1,5 ; le tarif appliqué est majoré de 50% par rapport au tarif de référence.

1.2. Gestion patrimoniale

Comme chaque année, la Régie de l'Eau a consacré une part importante de son budget à l'entretien de son patrimoine. Ainsi en 2015,

- 1 690 m de réseaux neufs ont été posés à DENAIN dont 1 257 m sous maîtrise d'ouvrage de la Régie de l'Eau dans le cadre d'opérations de renouvellement, 356 m posés dans le cadre de l'ANRU et 76 ml résidence FENZY,
- 767 compteurs neufs ont été posés dont 657 dans le cadre de notre politique de renouvellement
- diverses opérations ont été menées sur nos installations techniques à hauteur de 50 000 € avec notamment la mise en service d'une nouvelle pompe à l'usine de Neuville sur Escaut présentant un débit de 300 m³/h.

Annexe 1 : Plan des réseaux neufs 2016

Annexe 2 : Plan des réseaux posés au cours des 10 dernières années

1.3. Projet de champ captant aux abords du Hameau du Fleury

La Régie de l'eau a reçu en août 2015, à l'issue de l'enquête publique, l'autorisation d'effectuer des pompages d'essais.

Une consultation a été lancée dans la foulée. Un prestataire a été retenu fin 2015 pour des essais prévus en avril-mai 2016, période de hautes eaux.

1.4. Interconnexion de réseau

En 2015, des mesures de pression ont été menées avec le Syndicat des eaux de Valenciennes. Des travaux seront réalisés début 2016 et permettront très prochainement de procéder cette fois-ci à des essais dans la configuration : DENAIN alimente le Syndicat des Eaux du Valenciennois

La signature d'une convention est projetée.

1.5. Vote de la loi NOTRE

Cette loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la république a été votée le 07 août 2015. Celle-ci impacte le devenir de la Régie de l'Eau dans la mesure où elle transfère, au plus tard le 01 janvier 2020, les compétences Eau et Assainissement aux communautés d'agglomération, cette échéance pouvant être avancée au 01 janvier 2018.

La Régie de l'Eau de DENAIN est donc amenée à disparaître à très brève échéance.

2. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

2.1. Recettes de fonctionnement

L'essentiel des recettes provient des abonnements et de la vente d'eau aux abonnés.

La location des compteurs nous a rapporté, en 2015, **473 304 €** enregistrant une augmentation liée à la revalorisation de nos tarifs et à la hausse du nombre de contrats.

En ce qui concerne la vente d'eau,

- la mise en œuvre de la tranche gratuite (155 743 m³ soit - 164 589 €)
- la non application de la tarification progressive aux bailleurs sociaux (23 842 m³ soit - 12 598 €)
- la diminution de 36% entre 2013 et 2015 de la consommation de nos industriels (38 866 m³ soit - 61 610 €)
- la diminution de la consommation de nos usagers

se traduisent par une compensation partielle de nos recettes par la surtaxe appliquée aux gros consommateurs (219 818 m³ soit + 116 152 €).

Il en résulte, malgré l'augmentation de 2% votée en décembre 2014, une diminution de nos recettes à hauteur de **744 468 €** soit - **95 971 €**.

Au total, nos recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 1 838 782 €

Annexe 3 : comparatif des recettes 2014 et 2015.

2.2. Dépenses de fonctionnement

Notre budget 2015 fait état d'une diminution de 126 885 € (8%) de nos dépenses réelles de fonctionnement qui ont atteint 1 377 811 €.

2.3. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement est un bon indicateur de la santé financière de la Régie de l'eau.

Cette capacité peut être appréciée au regard de l'épargne brute annuelle qui est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. En 2015, cette épargne brute s'élevait à 460 970 €.

L'épargne nette quant à elle s'élevait à 441 133 €, la Régie de l'Eau ayant procédé, au cours de l'année, au remboursement de 19 836 € sur le capital de sa dette (dont 6 000 € de remboursement d'avance de l'Agence de l'Eau Artois Picardie).

L'épargne nette couvre les dotations aux amortissements des immobilisations (243 926 €) mais accuse une très nette diminution sur les 4 dernières années. Elle atteignait en effet, 746 885 € fin 2012.

Il faudra veiller à maintenir un niveau d'épargne et d'autofinancement cohérent au regard de nos ambitions en matière de gestion patrimoniale et notamment de renouvellement de notre réseau d'eau.

Pour rappel, la valeur de nos réseaux est évaluée à 35 000 000 d'euros. Les crédits à mobiliser annuellement pour pérenniser ce patrimoine sont importants (de l'ordre de 350 000 €/an).

2.4. Le résultat d'investissement

Le programme de travaux mené en 2015 tant sur nos sites de production et de stockage que sur le réseau de distribution a été particulièrement chargé.

Le résultat d'investissement, corrigé des restes à réaliser, se solde à – 491 928,09 €.

2.5. Le résultat global de clôture

Le résultat global de clôture, somme algébrique des résultats de fonctionnement et d'investissement, corrigé des restes à réaliser, se solde à – 246 951 €.

3. L'EQUILIBRE FINANCIER

3.1. Situation financière.

L'épargne nette, comme on l'a vu précédemment est en baisse. Elle permet de couvrir les dépenses d'investissement courantes de la Régie mais ne permet pas d'autofinancer de nouveaux projets : locaux, sécurisation de l'alimentation, réhabilitation du réservoir.

Dans un premier temps, les réserves financières pourront être mobilisées.

3.2. L'encours de la dette.

Le remboursement de la dette s'est élevé en 2015 à 22 288,91 € dont 8 452,30 € d'intérêts. Ces intérêts représentent 1,6 % des dépenses réelles d'exploitation 2015.

ETAT DE LA DETTE : 1^{er} Janvier 2016

Organisateur Prêteur	Objet du programme	Année d'encaissement Durée	Taux	Capital Initial Capital restant	Remboursement 2015
Caisse Epargne Des Pays du Hainaut	Travaux sur réseau le d'eau potable	2006 20 ans	4,23 %	76 250,77 € 71 242,71 €	I : 3 225,41 € C : 5 008,06 € 8 233,47 €
DEXIA Crédit Local	Travaux sur le réseau d'eau potable	2005 20 ans	4,76 %	109 808,58 € 100 980,03 €	I : 5 226,89 € C : 8 828,55 € 14 055,44 €
TOTAUX				186 059,35 € 172 222,74 €	22 288,91 €

3.3. Les impayés.

En 2015, la Régie a passé **149 587 €** de non-valeurs et créances éteintes.

Le travail conjoint du Trésor et de la Régie a permis d'enregistrer au cours du même millésime **6 291 €** de recouvrement sur créances admises en non-valeurs.

Fin 2015, le montant des impayés contentieux, à recouvrer par le Trésor, s'élevait à **550 249 €** (+9%).

4. LES « RISQUES » FINANCIERS

4.1. Vulnérabilité de la ressource en eau

Dans son courrier du 24 décembre 2015, l'ARS a rappelé que la ville de DENAIN est actuellement alimentée par des captages situés à Neuville sur Escaut qui ne sont ni protégés ni protégeables car considérés très vulnérables aux pollutions accidentelles et diffuses.

Elle a souligné la nécessité de faire aboutir au plus vite les études menées sur le champ captant situé au Fond de Fleury et rejeté notre demande de dérogation relative aux dépassement observés en nitrates, certes légers mais récurrents.

Dans ce contexte, la collectivité doit se préparer à engager, à moyen terme, des dépenses conséquentes visant à sécuriser l'alimentation en eau de l'agglomération.

Nous pourrions également être contraints d'acheter une partie de l'eau consommée, ce qui se traduirait par une hausse de nos coûts de fonctionnement.

5. PROSPECTIVES

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le conseil municipal a voté le maintien de nos tarifs 2015 en 2016.

Sur cette base, il faudra tabler sur une relative stagnation de nos recettes en 2016 ce qui ne sera pas de nature à remonter notre épargne nette.

Les réserves financières de la Régie de l'Eau permettront néanmoins de maintenir notre activité et notamment la politique de renouvellement de nos réseaux et ce jusqu'au transfert de compétence.

La structure qui assurera alors la gestion du service héritera d'une situation financière saine, la Régie de l'Eau étant très peu endettée.

Elle aura néanmoins à assumer l'investissement lié à la sécurisation de l'alimentation en eau de la ville et sera confrontée tout comme nous à l'importance chronique des impayés.

ANNEXES

- Annexe 1 : Plan des réseaux neufs 2015

- Annexe 2 : Plan des réseaux posés au cours des 10 dernières années

- Annexe 3 : comparatif des recettes 2014 et 2015.